

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2018/10/23-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 octobre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 octobre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Tarifs SUFA 2019/2020 : fourchettes

Le conseil d'administration approuve la tarification des frais de formation professionnelle continue pour l'année 2019/2020 conformément au document annexé à la présente délibération.

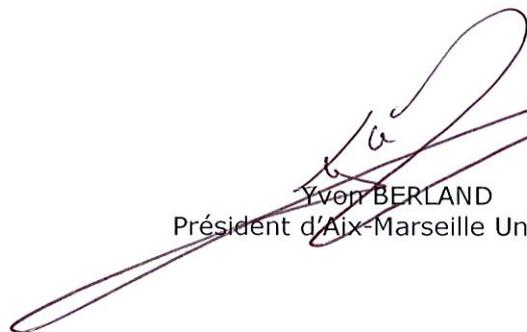
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 23 octobre 2018


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



TARIFICATION DES FRAIS de FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Année 2019/2020

Document ayant reçu l'avis favorable de la CFVU du 03 octobre 2018
et soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 23 octobre 2018

TYPE DE DIPLOMES	Fourchette horaire (hors stages en entreprise)
Capacité en Droit	4 €
Capacité en santé	4 à 10 €
DAEU	9,70 €
Préparation aux concours Administratifs	8 à 20 €
Diplômes d'établissement (CU, CIU, CESU, CESIU, DU, DIU, DESU, DESIU) y compris le secteur santé	Tarifs spécifiques
DUT	6 à 17 €
DEUST	10 à 16 €
Licence	4 à 16 €
Licence professionnelle	6 à 18 €
Master	4,5 à 26 €
Diplômes d'Etat (dont santé)	Tarifs spécifiques
Diplôme d'ingénieurs	15 à 20 €
Doctorat	Tarifs spécifiques
Conventions groupes et conventions de partenariat	Tarifs spécifiques (à établir en fonction du nombre de stagiaires)
Formations courtes	Tarifs spécifiques (à établir en fonction du nombre de stagiaires)
Certification : C2i	Tarifs spécifiques
Certification : C2i2e	Tarifs spécifiques
DCG + DSCG	Tarifs spécifiques
DPC	Tarifs spécifiques
Modules, Ateliers, Accompagnement individualisé (Bilan de Compétence, bilan de mi- carrière, etc.)	60 à 120 € en fonction de la prise en charge des OPCA/OPCO
Contrat de professionnalisation, Période de professionnalisation.	6 à 20 € / heure en fonction de la prise en charge des OPCA/OPCO ✓ Ce tarif inclus les DIN. ✓ Aucun autre financement ne doit être demandé au stagiaire

CONVENTION OU CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE : en cas de contractualisation, le tarif applicable est le tarif connu au moment de la signature du contrat.

REDEVANCE MINIMALE APRES EXONERATION : 50 € des frais de formations

REDOUBLEMENT : aucun frais ou tarification de 200 € si existence d'un surcoût : frais de suivi, recherche de financement, correction de copies.

Pourront s'ajouter les frais suivants :

- ✓ Les frais de formation au prorata des heures d'enseignement suivies.
- ✓ 400 € pour le tutorat (mémoire, stage en entreprise, etc..)